

RÈGLEMENT INTÉRIEUR FÉDÉRATION DE
PSYCHOGÉNÉALOGIE ET DE CONSTELLATIONS FAMILIALES ET SYSTÉMIQUES

CONCERNANT LES PERSONNES EN COURS D'APPRENTISSAGE

- 1) Les groupes d'entraînement sont des groupes de pairs, c'est-à-dire qu'ils sont constitués de personnes inscrites à la formation de constellateur.
- 2) S'entraînent ceux qui ont l'autorisation donnée par Idris Lahore et qui ont passé au moins la partie théorique (ou dont le responsable du groupe connaît le niveau théorique)
- 3) Nous n'invitons pas de personnes extérieures à la formation à participer à ces groupes (ce ne serait plus un groupe d'entraînement entre pairs)
- 4) Peuvent éventuellement faire partie des groupes de pairs des élèves en cours de formation dans d'autres écoles de constellateurs
- 5) Nous nous entraînons, c'est-à-dire que nous ne venons pas dans l'intention de demander une constellation « gratuite », mais dans l'état d'esprit d'entraide, de partage, et de progression ensemble.
- 6) Si nous avons des questions, des incompréhensions, le groupe de pairs recherche en commun une ou des réponses possibles, puis demande une confirmation à Idris Lahore.
- 7) Les entraînements sont composés de deux parties :
 - a) Un entraînement à la présentation théorique
 - b) Un entraînement progressif à la mise en œuvre des constellations
- 8) La progression conseillée est donnée à titre indicatif et validée au cas par cas par Idris Lahore.
- 9) Nul ne peut se revendiquer ou se recommander d'Idris Lahore sans son autorisation.
- 10) Les professionnels certifiés et exerçant dans le cadre légal (médecins, psychothérapeutes diplômés, coach) sont autorisés à mettre en pratique avec leur client au fur et à mesure de leur compréhension les techniques apprises pendant la formation. Ils le font sous leur propre responsabilité, mais ne peuvent se revendiquer pour autant d'Idris Lahore avant leur certification par celui-ci.

LA CERTIFICATION ET LA PRATIQUE

- 1) Pour obtenir la certification en fin d'étude, il est demandé de justifier d'un certain nombre d'heures de pratique :
 - a) Au moins avoir été 100 fois représentant
 - b) Au moins avoir assisté à 100 représentations
 - c) Au moins avoir mené des constellations dans le cadre des entraînements (50)
 - d) Avoir passé sa certification orale et pratique validée par Idris Lahore

Il est vivement conseillé aux stagiaires de la formation et aux médiateurs en activité de participer à des congrès, des ateliers proposés par d'autres écoles, d'autres médiateurs ou constellateurs.

2) Pour être présent sur le site de la Fédération, il est indispensable d'avoir réussi ses examens, d'être à jour de sa cotisation, et de participer au minimum à une supervision annuelle (journées à choisir dans les dates de la formation de constellateurs)

3) Le non respect du code de déontologie dans son ensemble, ou de l'un de ses aspects essentiels, peut déboucher, après un entretien avec le comité d'éthique et de certification, sur la radiation du constellateur de la liste des professionnels certifiés par la Fédération. Ils exerceront alors sous leur seule responsabilité, sans pouvoir se réclamer de la Fédération. Après un temps d'observation suffisant, il pourra cependant être réintégré, après avis des dites commissions et si le respect des principes déontologiques est respecté à l'évidence.

4) Les documents utilisés par les constellateurs et médiateurs certifiés, les blogs, sites, et autres documents commerciaux, doivent faire référence à la Fédération tant que le professionnel en fait partie.